



LA LETTRE DE TOSNY

MARS 2016 - N°22

« La Lettre de Tosny » est un document non officiel ayant pour but d'informer et de faciliter la vie des habitants de Tosny. N'hésitez pas à nous contacter directement ou par mail via l'adresse communication.tosny@gmail.com pour nous faire part de tout événement.

Nous avons le plaisir de vous adresser La Lettre de Tosny n°22 qui, nous l'espérons, vous permettra d'être informés le mieux possible sur la vie de notre commune.

Bonne lecture à tous

Le Comité de rédaction et de diffusion

VOEUX DU MAIRE LE SAMEDI 16 JANVIER 2016

C'est devant une centaine de Tosnysiens réunis à la salle des fêtes que Madame Valérie LEPY, Maire de notre commune a présenté ses vœux pour l'année 2016.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants, Madame le Maire a présenté les projets de la commune pour 2016. Madame le Maire a ensuite remercié les différentes associations de notre village pour leur travail, rendant la commune vivante, puis a passé la parole aux présidents de ces associations qui ont présentés leurs programmes pour 2016.

Enfin pour bien commencer l'année de manière conviviale, tout le monde s'est réuni autour d'un verre de l'amitié préparé par la commission événement. Un grand merci à eux !



COMMUNE NOUVELLE BERNIERES-SUR-SEINE, TOSNY ET VENABLES

Après quelques réunions de travail, les maires des trois communes de Bernières-sur-Seine, Tosny et Venables, soit respectivement Monsieur Serge RONZONI, Madame Valérie LEPY et Monsieur Patrick LEQUETTE, ont choisi de poursuivre leurs réflexions sur l'opportunité ou non de se rapprocher et de créer une commune nouvelle. Ce projet passe par une phase de réflexion préalable pour élaborer une charte de cette commune nouvelle, définir un projet de territoire, étudier sa faisabilité notamment sur les plans financiers et fiscaux, et définir le rôle de chacune des communes fondatrices.

L'ensemble des parties prenantes sera associé à ce projet. Une première réunion de réflexion rassemblera les conseillers municipaux des trois communes le vendredi 18 mars 2016 à la salle des fêtes de Venables. Les administrés des trois communes seront également conviés lors de réunions publiques.

AVENIR DE L'ECOLE DE TOSNY

La commune de Villers-sur-le-Roule ayant décidé de ne pas s'associer à ce projet de commune nouvelle, le SIVOS, Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire regroupant les communes de Bernières-sur-Seine, Tosny et Villers-sur-le-Roule sera dissout à la fin de cette année scolaire. Madame Valérie LEPY continue d'assurer la présidence jusqu'à fin juin 2016 et se tient à la disposition des parents pour toutes leurs préoccupations en relation avec l'école. Désormais, ses permanences seront assurées à la mairie de Bernières-sur-Seine et non plus à Villers-sur-le-Roule, les horaires restent inchangés.

Les compétences scolaires seront du ressort de chaque commune. Des pourparlers sont en cours avec l'Inspection Académique de Rouen afin de mettre en place les conventions financières appropriées. L'avenir de l'Ecole de Tosny n'est pas remis en cause.



LA LETTRE DE TOSNY

MARS 2016 - N°22

« La Lettre de Tosny » est un document non officiel ayant pour but d'informer et de faciliter la vie des habitants de Tosny. N'hésitez pas à nous contacter directement ou par mail via l'adresse communication.tosny@gmail.com pour nous faire part de tout événement.

MISE EN PLACE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire (Art. L.121-1 du code de l'urbanisme). Il détermine donc les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

Le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communautaire.

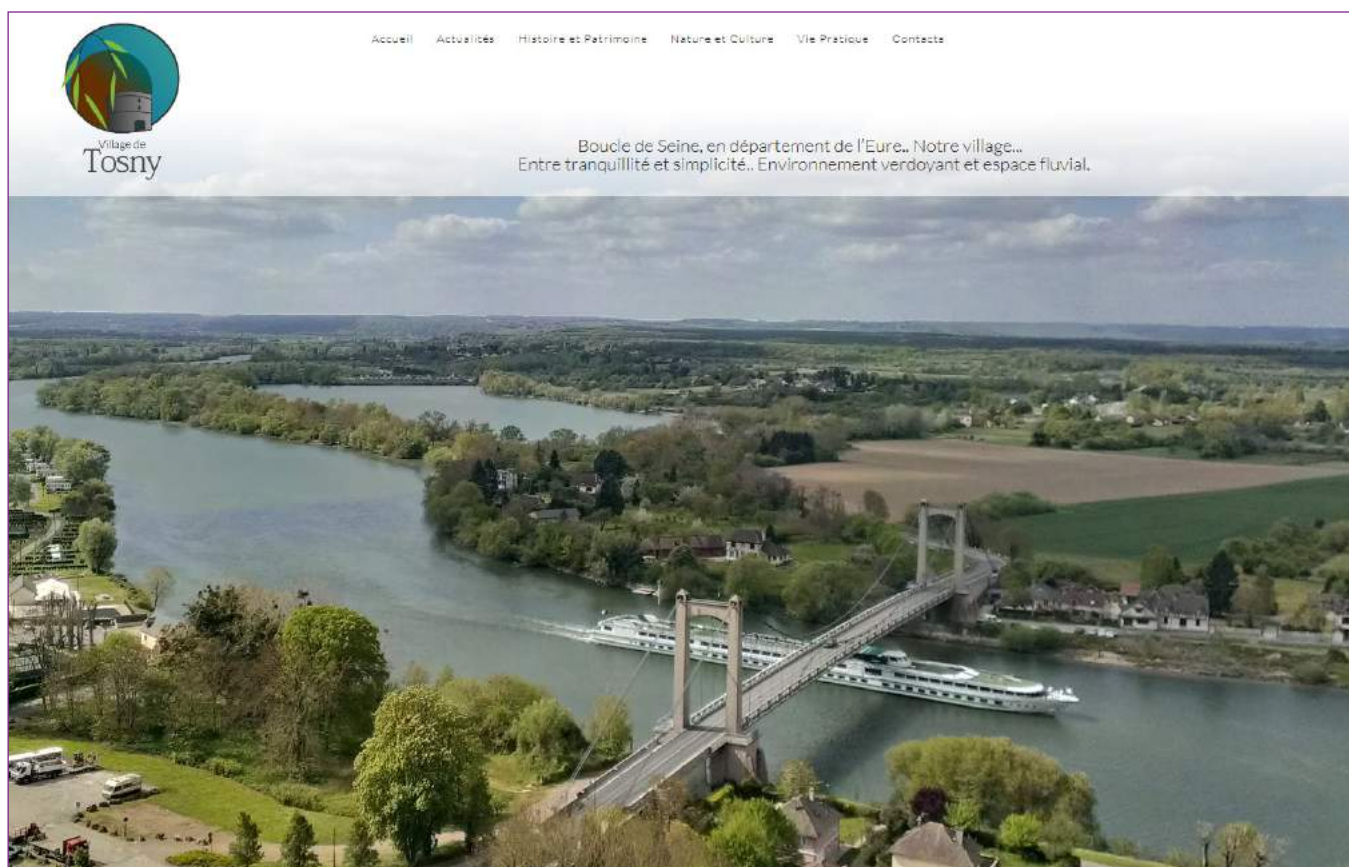
Notre Communauté de communes CCEMS, qui regroupe 23 communes, s'engage dans la mise en place d'un PLUi. La CCEMS définira les règles mais le maire restera celui qui donnera les autorisations à ses administrés.

Le registre de concertation de la démarche PLUi a été remis le mardi 1er Mars 2016 auprès de votre mairie. Celui-ci doit être mis à disposition des administrés pendant toute la durée d'élaboration du document.

Sa disponibilité dans chacune des communes sera relayée par les divers autres moyens de concertation, cela sera notamment indiqué rapidement sur le site internet - <http://www.cc-euremadrieseine.fr> - mais aussi dans le magazine de la CCEMS

Toutes les personnes qui souhaitent donner leurs avis dans le registre devront inscrire leurs coordonnées (Nom, Prénom, adresse, n° tel, mail) pour que nous puissions répondre à chacun d'entre eux.

SITE INTERNET DE VOTRE COMMUNE: WWW.TOSNY.FR



Depuis début janvier 2016, notre village a désormais son site internet www.tosny.fr. Vous pouvez y retrouver différentes informations pratiques comme des numéros de téléphone utiles : mairie, école, associations etc... et également des informations sur les événements et manifestations qui font l'actualité de notre village. Nous comptons sur vous pour nous transmettre toute information mettant en évidence la vie et le dynamisme de notre commune. Une adresse : communication.tosny@gmail.com



LA LETTRE DE TOSNY

MARS 2016 - N°22

« La Lettre de Tosny » est un document non officiel ayant pour but d'informer et de faciliter la vie des habitants de Tosny. N'hésitez pas à nous contacter directement ou par mail via l'adresse communication.tosny@gmail.com pour nous faire part de tout événement.

● CONNAISSEZ-VOUS VOS 5 EMPLOYES COMMUNAUX ?



Madame Valérie LEPY, Maire de Tosny, entourée de Madame Marie-France RABUTEAU, Monsieur Frédéric MAZURIER, Monsieur Dominique DUPUIS, Madame Nathalie BARTHOD et Madame Dominique ROSE.

- 1 Madame Marie-France RABUTEAU** gère la garderie le matin de 7h30 à 9h00 ainsi que le soir de 16h00 à 19h00. Elle assiste le personnel enseignant le matin de 9h à 10h30 et gère le fonctionnement du restaurant scolaire : réchauffement des plats, service et gestion des enfants à la cantine.
- 2 V**éritable homme à tout faire, **Monsieur Dominique DUPUIS** assure l'entretien des bâtiments, des chemins et espaces verts, des deux cimetières communaux, divers travaux de voiries. Il s'occupe également du fleurissement de votre commune (semis, plantations, arrosage et désherbage, taille...)
- 3 Monsieur Frédéric MAZURIER** a rejoint notre commune le 1er juillet 2015. Il travaille en étroite collaboration avec Monsieur Dominique DUPUIS
- 4** Votre secrétaire de mairie, **Madame Nathalie BARTHOD** est votre lien entre les administrés et les élus. Elle gère notamment les formalités administratives et l'état-civil (excepté les passeports rattachés aux Andelys), l'aide sociale, la comptabilité, les élections, la location de la salle des fêtes.
- 5 Madame Dominique ROSE** assure la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant aux enfants pour leur repos ou leurs activités ainsi que l'entretien et le nettoyage des autres locaux communaux tels que la salle des fêtes. Elle participe également à la gestion des enfants à la cantine et à l'entretien des espaces verts.

● ANIMATION DE PAQUES POUR LES ENFANTS REPORTEE LE SAMEDI 25 JUIN 2016

Le Comité des Fêtes de Tosny ne pourra organiser les Pâques des enfants le samedi 26 mars n'ayant pas de salle disponible. Cette animation sera exceptionnellement reportée au 25 juin, jour de la fête de la saint Jean.

● SOIREE ANTILLAISE LE SAMEDI 16 AVRIL 2016 A LA SALLE DES FETES A PARTIR DE 19H30

Le Comité des Fêtes de Tosny vous convie au repas dansant le samedi 16 avril 2016 à partir de 19h30 à la salle des fêtes. Cette année, soirée antillaise avec pour plat principal: un colombo. Les invitations seront très prochainement dans les boîtes aux lettres des Tosnysiens. Renseignements et inscriptions auprès de Jean-Luc DUBUC, Président du Comité des Fêtes - Tel 02.32.54.80.24 / 06.88.03.49.21

● PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITE

Nous attirons votre attention sur le fait que vous devez vous présenter à la mairie des Andelys, équipée du matériel approprié, pour obtenir un passeport obligatoirement biométrique.

Vous devez par contre vous présenter à la mairie de Tosny pour obtenir gratuitement votre carte d'identité





LA LETTRE DE TOSNY

MARS 2016 - N°22

« La Lettre de Tosny » est un document non officiel ayant pour but d'informer et de faciliter la vie des habitants de Tosny. N'hésitez pas à nous contacter directement ou par mail via l'adresse communication.tosny@gmail.com pour nous faire part de tout événement.

A VOS AGENDAS - QUELQUES DATES A RETENIR

- **Samedi 16 avril 2016** : Comité des Fêtes - soirée antillaise
- **Dimanche 8 mai 2016** : Résidence du Lac - Tour de calèche ouvert à tous
- **Samedi 18 juin 2016** : Résidence du Lac - de 11h45 à 17h - Kermesse sur le thème Western avec la participation des « The Tool Box » (7 musiciens et chanteur). Vous trouverez une ambiance Far West avec animaux de la ferme, jeux de Kermesse et Barbecue
- **Samedi 26 juin 2016** : Comité des Fêtes - fête de la Saint Jean et séance de rattrapage Animation de Pâques pour les enfants
- **Samedi 27 août 2016** : Comité des Fêtes - barbecue
- **Dimanche 4 septembre 2016** : Comité des Fêtes - Foire à Tout
- **Dimanche 13 novembre 2016** : Comité des Fêtes - Marché de Noël
- .../...



ACTIVITE PETANQUE « AMICALE » DU COMITE DES FETES

L'activité pétanque « amicale » du Comité des Fêtes de Tosny se porte toujours aussi bien. Comme les années passées, les adhésions 2016 seront de l'ordre de la cinquantaine. Le tarif annuel des adhésions est inchangé : 13 euros pour une personne ou 21 euros pour un couple. Les occasions hebdomadaires de se rencontrer toute l'année : les après-midi des lundis, mardis et samedis. Il est encore temps de vous inscrire et pour cela il suffit de passer au boulodrome.

Comme à chaque fois, il est rappelé que le terrain est OUVERT A TOUS, tous les jours et sans aucune obligation d'adhérer mais A USAGE EXCLUSIF DE LA PETANQUE. Tout autre usage est interdit pour votre sécurité et aussi pour ne pas dégrader ce si beau terrain. Tout comme il est formellement interdit d'y faire du vélo ou pire... avec moto ou quad !!! Il existe suffisamment de lieux dans Tosny et la région adaptés pour satisfaire vos activités.

CA C'EST PASSE A LA RESIDENCE DU LAC



Le jeudi 14 janvier 2016 : repas à thème aux couleurs des Antilles avec Eddy La Viny



Le mardi 9 février 2016 : Carnaval, cette année les années 80 étaient à l'honneur avec « Williams »

ELAGAGE DES ARBRES

Nous rappelons à tous les propriétaires que l'élagage des arbres est une obligation légale. Le respect de cette réglementation permet notamment de ne pas gêner les lignes électriques et téléphoniques.

STATIONNEMENT INTERDIT SUR LES TROTTOIRS

Rappel : selon le code de la route (article R417-10), le stationnement sur le trottoir est un stationnement qualifié de gênant. Toutes les voitures qui y stationnent sont en infraction et passibles d'une amende de 135 euros. Nous vous incitons à respecter la loi et à vous stationner sur la chaussée.



LA LETTRE DE TOSNY

MARS 2016 - N°22

« La Lettre de Tosny » est un document non officiel ayant pour but d'informer et de faciliter la vie des habitants de Tosny. N'hésitez pas à nous contacter directement ou par mail via l'adresse communication.tosny@gmail.com pour nous faire part de tout évènement.

● CROIX DE LA GARENNE

Le Conseil Municipal remercie les établissements LAFARGE pour le don de 500 euros permettant de restaurer la Croix située à la Garenne.



● LE DEFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une institution de l'Etat complètement indépendante. Créée en 2011 (inscrite dans la Constitution dès 2008), elle s'est vu confier deux missions :

- Défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés
- Permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Toute personne physique (un individu) ou morale (une société, une association...) peut le saisir directement et gratuitement lorsqu'elle :

- Pense qu'elle est discriminée
- Constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite ;
- A des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...)
- Estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère interdit par la loi (sexe, âge, état de santé...) et dans un domaine cité par la loi (accès à un service, embauche...).

Site www.defenseurdesdroits.fr Tel 09.69.39.00.00



● LE 5 AVRIL 2016, LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT) PASSE A LA HAUTE DEFINITION (HD)

Le passage à la TNT HD aura lieu en une seule nuit sur l'ensemble du territoire, du 4 au 5 avril prochain. Ce changement de norme de la télévision implique le cas échéant une mise à niveau de votre équipement TV pour continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.

N'attendez pas et vérifiez dès à présent la compatibilité de votre téléviseur ! Si votre téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer. L'achat d'un simple adaptateur TNT HD compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25 euros.



Comment vérifier son équipement ?

Deux simples tests existent : 1) vous voyez sur votre équipement le logo « TNT-HD » (normes MPEG-4), vous êtes compatible ; ou 2) vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

● ETAT CIVIL - DECES

Nos pensées vont pour Madame Charlotte MONTROYA veuve COURTOIS, Madame Madeleine POLET, Monsieur Marceau VANNIUWENBOURG, Madame Carmen CORDIER veuve BORDAS, Madame Fernande OUALLET épouse HOUAS, Madame Suzanne COUCHOUROU veuve MAYER, Monsieur Emile ZARB, Monsieur Jean-Luc COLMAR, Monsieur Jésus EXPOSITO, Madame Marcelle HUCHÉ veuve CAUCHARD, ainsi que Madame Marguerite MARIE épouse GUILLAUME.